REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA LOIRE

VILLE DE RIORGES

N° 4_2

OBJET :

PATRIMOINE-VOIRIE-RESEAUX ET DEPLACEMENTS

TRAVAUX ROUTE DE L'AEROPORT DEMANDE D'ATTRIBUTION D'UN FONDS DE CONCOURS D'INVESTISSEMENT AUPRES DE ROANNAIS AGGLOMÉRATION

Délibération du Conseil Municipal

Séance du **4 JUILLET 2019** - 20 h 00

LE MAIRE CERTIFIE

1. *Que la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les formes et délais prescrits par la loi ; que la délibération ci-après transcrite, conforme au texte du registre des procès-verbaux du Conseil, a été affichée, par extrait à la porte de la Mairie le* 5 juillet 2019.

2. *Que le nombre des conseillers en exercice, au jour de la séance, était de* 33 *sur lesquels il y avait 22 membres présents, savoir :*

Jean-Luc CHERVIN, *maire* ; Martine SCHMÜCK, Eric MICHAUD, Véronique MOUILLER, Nathalie TISSIER-MICHAUD, Nabih NEJJAR, Pascale THORAL, Alain CHAUDAGNE, *adjoints* ; Bernard JAYOL, Gilles CONVERT, Roland DEVIS, Nicole AZY, Pierre BARNET, Michelle BOUCHET, Brigitte MACAUDIERE, Isabelle BERTHELOT, Thierry ROLLET, Valérie MACHON, André CHAUVET, Andrée RICCETTI, Martine LAROCHE-SZYMCZAK, Jacqueline RUBLON *conseillers municipaux.*

Absents avec excuses :

Jacky BARRAUD, Stéphane JEVAUDAN, *adjoints* ; Alain ASTIER, Christian SEON, Blandine LATHUILIERE, Elodie PINSARD-BARROCAL, Chantal LACOUR, Suzanne LACOTE, Guy CONSTANT, Monique VIAL *conseillers municipaux.*

Absente sans excuses : Florence COLOMB

Secrétaire élue pour la durée de la session : Michelle BOUCHET

A l'ouverture de la séance, M. le Président a déposé sur le bureau de l'assemblée, le pouvoir écrit donné à un collègue par les conseillers municipaux empêchés d'assister à la séance, de voter en leur nom, par application de l'article L 2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

NOMS DES MANDANTS	NOMS DES MANDATAIRES
Jacky BARRAUD	Michelle BOUCHET
Stéphane JEVAUDAN	Pierre BARNET
Alain ASTIER	Bernard JAYOL
Christian SEON	Roland DEVIS
Blandine LATHUILIERE	Isabelle BERTHELOT
Elodie PINSARD-BARROCAL	Véronique MOUILLER
Chantal LACOUR	Martine SCHMÜCK
Suzanne LACOTE	Andrée RICCETTI
Guy CONSTANT	Martine LAROCHE-SZYMCZAK
Monique VIAL	Jacqueline RUBLON

Le Conseil Municipal a donné acte de ce dépôt.

1 élue absente sans pouvoir (Florence COLOMB)

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
042-214201840-20190704-4_2-DE

Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 09/07/2019
Affichage : 05/07/2019

PATRIMOINE-VOIRIE-RESEAUX ET DEPLACEMENTS

TRAVAUX ROUTE DE L'AEROPORT
DEMANDE D'ATTRIBUTION D'UN FONDS DE CONCOURS D'INVESTISSEMENT AUPRES DE ROANNAIS AGGLOMÉRATION

Roland DEVIS, conseiller municipal délégué aux jumelages, expose à l'assemblée :

"La commune de Riorges a décidé d'inscrire dans son programme annuel de rénovation des voiries 2019 la route de l'aéroport, le tronçon compris entre la rue Jean-Baptiste Magnet à Riorges et le chemin Hélène Boucher, en limite avec la commune de Saint-Léger-sur-Roanne.

Ce projet de travaux de rénovation de la voirie communale, route de l'aéroport, comprend le remplacement :
- des couches de roulement ;
- des ouvrages annexes (avaloirs, caniveaux, fossés...) ;
- de la signalisation horizontale et verticale.

La ville de Riorges s'engage à réaliser, en qualité de maître d'ouvrage et de maître d'œuvre, ces travaux et d'en assurer le financement total en inscrivant la somme nécessaire à son budget.

Le montant de l'opération est estimé à 240 000 € HT soit 288 000 € TTC.

Ces travaux vont bénéficier aux habitants de Roannais Agglomération. En effet, la route de l'aéroport est une voie traversante et de transition pour les automobilistes en provenance de la côte roannaise vers l'agglomération et vice-versa. De plus, elle dessert l'aérodrome de Roanne-Renaison.

Au regard des critères d'attribution des fonds de concours et dans le cadre de ces travaux, le conseil communautaire de Roannais Agglomération a prévu d'inscrire et d'attribuer une subvention à la commune de Riorges.

Ainsi, le fonds de concours consenti par Roannais Agglomération est estimé à 50 % du montant HT de la dépenses, soit 120 378,24 €.

Dépenses prévisionnelles TTC		**Financement**	
Travaux	240 000,00 €	Fonds de concours Roannais Agglomération :	120 378,24 €
TVA	48 000,00 €	Reste à la charge de la commune de Riorges :	120 378,24 €
		FCTVA 16,404 % :	47 243,52 €
TOTAL :	**288 000,00 €**	**TOTAL :**	**288 000,00 €"**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
042-214201840-20190704-4_2-DE

Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 09/07/2019
Affichage : 05/07/2019

.../...

.../...

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la commande publique ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

1. sollicite auprès de Roannais Agglomération l'attribution d'un fonds de concours de 50 %, soit 120 378,24 € pour l'opération de rénovation de la voirie communale traversante, route de l'aéroport ;
2. dit que le montant du fonds de concours pourra être revu en fonction des dépenses réelles, le fond de concours versé correspondra au total des dépenses réellement justifiées ;
3. précise que ce fonds de concours correspond à des dépenses d'investissement.

Ont signé au registre tous les membres présents
Certifié,
Riorges, le 8 juillet 2019
Le Maire
Pour le Maire absent,
la première adjointe,
Martine SCHMÜCK

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
042-214201840-20190704-4_2-DE

Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 09/07/2019
Affichage : 05/07/2019